



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 10044

### Texte de la question

Mme Odile Moirin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la diminution progressive des postes de surveillants dans les établissements scolaires du premier et du second degré. La mise à disposition d'appelés du contingent, au demeurant fort utile pour les élèves en difficulté ne doit en aucun cas aboutir à la suppression des surveillants qui ont, eux aussi, un rôle important à jouer dans la vie des établissements scolaires. Enfin, c'est une façon pour certains de financer leurs études. Elle lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

À la rentrée 1993, 37 148 emplois de MI/SE figurent au budget du second degré public qui accueille, dans les vingt-huit académies de métropole et d'outre-mer, 4 719 344 élèves (TOM non inclus). Sur les cinq dernières années, les créations budgétaires ont été les suivantes : 1989, 500 emplois ; 1990, 100 emplois au titre du « plan d'urgence » lycéen ; 1991, aucun ; 1992, 144 emplois ; 1993, 109 emplois. Soit 853 emplois créés, pour un accroissement de 145 000 élèves sur cette période 1989-1993. Dans le cadre des mesures gouvernementales récentes, 115 emplois supplémentaires de MI/SE sont créés pour la rentrée 1994 (27 582 élèves supplémentaires étant prévus). Il est précisé que la priorité retenue, dans ce domaine, a consisté à doter d'un emploi supplémentaire chacun des 167 établissements « sensibles » répertoriés comme tels depuis la rentrée 1992. Le renforcement des moyens en surveillance est désormais complet par la présence, dans les établissements, d'appelés du contingent, depuis la rentrée 1992. Le contingent initial de 1 460 appelés a été augmenté de 2 500 à la rentrée 1993. Pour la rentrée 1995, le schéma actuellement retenu dans le cadre de la préparation budgétaire comporte une demande de crédits devant porter à hauteur de 3 000 le nombre d'appelés du contingent, ainsi que 30 créations d'emplois de MI/SE pour les TOM dont la démographie continue de croître à un rythme élevé (de l'ordre de 10 p. 100 avec environ 4 000 élèves supplémentaires prévus), contrairement à ce qui est attendu dans les vingt-huit académies de l'ensemble « France-DOM ».

### Données clés

**Auteur :** [Mme Moirin Odile](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10044

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 187

**Réponse publiée le :** 18 avril 1994, page 1921